



CONCOURS PHOTO ROBOFESTA 2016 «Space oddity»

REGLEMENT

Article 1 : Organisation du concours

L'Université de Bretagne-Sud organise un concours photo sur le thème « Space oddity ».

Article 2 : Conditions de participation

La participation au concours est ouverte aux équipes des établissements inscrites au concours Robofesta au titre de l'année 2015/2016.

La participation au concours est gratuite.

Les inscriptions au concours se dérouleront du 4 janvier 2016 au 1 avril 2016.
Le concours sera clos le 1 avril 2016 à minuit.

Pour participer au concours, l'établissement devra remplir et retourner le formulaire d'inscription téléchargeable à l'adresse <http://espaceeducatif.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/8944>

Le formulaire complété et la photographie proposée sont à envoyer en version numérique à l'université à l'adresse suivante : delphine.le-gall@univ-ubs.fr

Le fichier joint devra être intitulé selon le modèle : *établissement-titre.jpg*

Article 3 : Déroulement du concours

Chaque équipe inscrite ne peut fournir qu'une photo au format numérique accompagnée d'un titre.

La photographie répondra au thème « Space oddity ». Le thème de la photo doit être en lien avec la préparation de la compétition et les travaux menés en classe.

Caractéristiques techniques de la photographie :

- Seules les photos en format jpeg seront acceptées
- La photographie doit peser au moins 3 Mo en 300 dpi
- Les photographies retouchées ne sont pas acceptées
- Les photographies argentiques sont autorisées, à condition d'être numérisées.

Les photographies doivent respecter la loi et les règlements. Elles ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste ... ni d'allusions à toute religion quelle qu'elle soit.

Article 4 : Respect des droits d'auteurs

Le photographe certifie sur l'honneur être l'auteur des images présentées. Par ailleurs, il s'assure du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes photographiées. L'université de Bretagne-Sud ne pourra être tenue responsable en cas de contestation ou de litige.

En s'inscrivant au concours, les participants autorisent l'Université de Bretagne-Sud, le Rectorat et le Réseau Canopé à :

- Utiliser gratuitement les photographies qu'ils auront prises
- Reproduire les dites photos sur ses différents supports (journaux, plaquettes, newsletter ...) et à les diffuser, y compris sur Internet.

Toute équipe lauréate accepte par avance la divulgation des noms et prénoms de ses membres.

Article 5 : Composition du jury et délibérations

Le jury sera composé :

- D'un représentant du Rectorat,
- Du conseiller relais Robotique – Académie de Rennes,
- D'un représentant du Réseau Canopé de l'Académie de Rennes,
- D'un enseignant de l'Université de Bretagne-Sud,
- D'un ingénieur de l'Université de Bretagne-Sud,
- De la Directrice du Service Culturel de l'Université de Bretagne-Sud.

Le jury statuera sur le choix des photographies et sur l'attribution des prix. Il privilégiera :

- La pertinence de la photographie par rapport au thème du concours,
- La qualité, la créativité et l'originalité de l'image.

La décision du jury est sans appel.

Les résultats du concours seront communiqués le jour du concours, le 1^{er} juin 2016.

Les gagnants seront invités à recevoir leurs prix lors de cette manifestation.

Article 6 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification de l'équipe candidate.